Communiqué

LE 4 NOVEMBRE 2008

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE ET L'OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

(Calgary) Un protocole d'entente signé aujourd'hui par l'Office national de l'énergie (ONÉ) et l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) rend la réglementation des pipelines plus efficace.

« L'Office national de l'énergie et l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers travaillent ensemble efficacement depuis longtemps, a affirmé Gaétan Caron, président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie. Ce protocole nous permettra de poursuivre notre partenariat afin d'aider les deux entités à appliquer efficacement une réglementation flexible et axée sur les buts, à encourager l'innovation et à prendre des décisions judicieuses dans l'intérêt du public. »

La construction, l'exploitation, la désaffectation, la cessation d'exploitation et l'enlèvement de pipelines extracôtiers relèvent de l'ONÉ et de l'OCNEHE. Cette nouvelle entente réduit doubles emplois dans la réglementation en établissant des critères clairs pour les aspects propices à la collaboration comme l'échange de données, la gestion des urgences, la surveillance, l'application de la loi et l'échange de personnel.

« Cette entente montre le degré élevé de collaboration qui existe entre les organismes de réglementation de l'énergie au Canada, a souligné Diana Dalton, présidente de l'OCNEHE. Notre organisation vise l'excellence dans son rôle de réglementation, et ce protocole représente une étape importante vers la réalisation de ce but. »

L'ONÉ est un organisme fédéral indépendant qui réglemente des aspects importants de l'industrie énergétique au Canada. Sa raison d'être est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

L'OCNEHE est un organisme mixte indépendant créé par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse; il est chargé de la réglementation des activités d'exploitation des hydrocarbures et des ressources dans la région extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

-30-

Renseignements :

Sarah Kiley
Agente de communications
Office national de l'énergie
Tél. : 403-299-3633
Fax : 403-292-5503

Tim Church
Conseiller principal
Communications et affaires gouvernementales
Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
Tél. : 902-449-2031
Fax : 902-422-1799